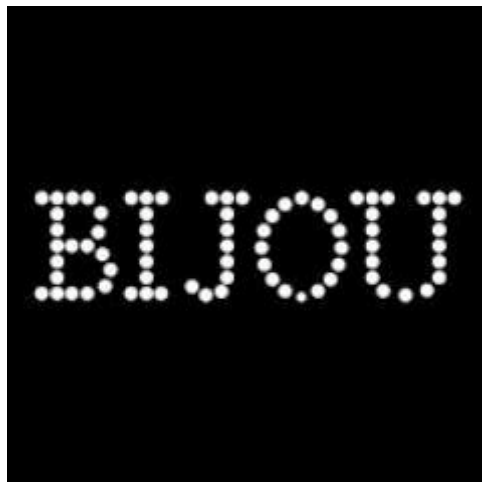


Fermeture des bijouteries

Carrefour a décidé de fermer **les 102 bijouteries** encore présentes dans les hypers.



Volontariat ?

En 7 ans, le nombre de bijouteries est passé de 145 à 102 !

On peut donc se demander comment les salariés des bijouteries fermés durant cette période ont été accompagnés par l'entreprise ?!

L'accord de RCC (rupture conventionnelle collective) que Carrefour a décidé de négocier prévoit le recours au volontariat.

La CFDT, lors du CCE a pointé une difficulté importante. En effet, comment exercer son volontariat au départ quand les points de vente sont physiquement supprimés ?!

Carrefour vient d'annoncer officiellement lors du CCE du 27 mars, la fermeture de toutes les bijouteries.

La direction inique que 90% des bijouteries sont déficitaires et que le chiffre d'affaires est en chute libre.

Il y a actuellement 102 « polygones or » dans les hypermarchés, leur cessation d'activité est prévue entre mai 2019 et février 2020.

La direction prévoit de transférer progressivement les stocks des boutiques qui ferment vers celles encore ouvertes.

Il n'y aura bien sûr plus de réassort et les articles seront liquidés lors de différentes opérations commerciales.

Le SAV des articles vendus sera assuré pendant 2 ans.

Il y a 289 salariés concernés par ces fermetures.

Ils bénéficieront de l'accompagnement social (reclassement, formations, prime de départs etc.) qui devrait se négocier dans les semaines qui viennent au sein d'un accord de Rupture Conventionnelle Collective.

La CFDT demande au minimum les mesures contenues dans l'accord de plan de départ volontaires négocié dans les hypers (PAM et station service l'année dernière).

La négociation de cet accord a commencé le lundi 25 mars dernier, pour l'instant le contenu n'est donc pas connu.

Prochaine réunion le 5 et 16 avril, et le 3 mai.

A suivre...